

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-16126 / 108497
Aurubis Switzerland SA, 1400 Yverdon-les-Bains
production: ASMAG et CONFORM.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
14 H
15.05.2010–30.04.2013 (Nouveau permis)
- 10-16165 / 100993
Metalor Technologies SA, 2074 Marin-Epagnier
chaînes «Tentola» et «Savonnette» pour la production de lingots bancaires et
fonderie d'argent.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H
13.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)
- 10-16172 / 100073
HID Global Switzerland SA, 1614 Granges (Veveyse)
ateliers de production automatisée, fabrication de micro-bobines et ligne des
cartes personnalisées.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
15 H, 36 F
01.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-16178 / 100019
Plaspaq SA (Plaspaq Ltd) (Plaspaq AG), 1636 Broc
ateliers d'injection plastique, d'impression et de finition.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
5 H, 18 F
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-16199 / 101259
Baxter BioScience Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel
production Finishing Operations.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
10 H, 8 F
01.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-16162 / 101169
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
département montage / chantier extérieur.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)
- 10-16168 / 100176
Fromagerie Moléson SA, 1693 Orsonnens
préparation des commandes pour l'expédition.
besoins spéciaux de consommation
3 H
02.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)
- 10-16179 / 111974
Solar Impulse SA, 1530 Payerne
Suivi et test de vol de Solar Impluse, concerne tous les départements en rapport :
ingénierie, ateliers divers (mécanique, électronique / électrique, informatique,
pneumatique / hydraulique etc.), presse, mission.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
13 H, 2 F
01.04.2010–31.03.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-16136 / 110982
SR Technics Switzerland SA, 1215 Genève
Base Maintenance
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
28 H
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 10-16160 / 100992
Nivarox-FAR SA, 2046 Fontaines NE
production des appliques, roues et balanciers.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
21 H, 2 F
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement/modification)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 10-16170 / 111718
blue-infinity S.A., 1003 Lausanne
Infrastructure Management : intervention de dépannage informatique (application Nessoft et WMS) pour leur client Nespresso. Projet support pour 2010.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.04.2010–31.12.2010 (Nouveau permis)
- 10-16171 / 111888
Fondations des Parkings Parking Saint-Antoine, 1205 Genève
Département technique: intervention lors de problème technique sur les installations et équipements des parkings de la fondation.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.04.2010–31.05.2013 (Nouveau permis)
- 10-16201 / 101259
Baxter BioScience Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel
secteur de la maintenance (Maintenance-Process, Production, Support Services, Quality et Technical Services): interventions sur les équipements de production et les infrastructures des bâtiments du site (pannes, alarmes, problèmes techniques divers etc).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
18 H
01.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement)
- 10-16212 / 110917
Merck Serono SA, 1211 Genève 20
département informatique (Gva Data Center) support : interventions de dépannages lors de problèmes techniques sur les applications et équipements informatiques du groupe Merck Serono dans le monde.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
16.04.2010–31.03.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-16147 / 100012
Nestlé Suisse S.A., 1636 Broc
Maison Cailler (circuit visiteur)
besoins spéciaux de consommation
2 H, 6 F
01.05.2009–30.04.2012 (Modification)

- 10-16197 / 101259
Baxter BioScience Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel
secteurs environnemental et laboratoire.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
13 F
01.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement)
- 10-16198 / 101259
Baxter BioScience Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel
département Technical Services.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 10-16164 / 101169
Nexans Suisse SA, 2016 Cortaillod
usine 6 (3 machines): ligne de réticulation horizontale THT-LR2 (ligne 6, extrusion horizontale).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
20 H
10.09.2010–30.09.2012 (Modification)
- 10-16166 / 100993
Metalor Technologies SA, 2074 Marin-Epagnier
chaînes «Tentola» et «Savonnette» pour la production de lingots bancaires et fonderie d'argent.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
25 H
13.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)
- 10-16200 / 101259
Baxter BioScience Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel
production BDS (protéine facteur VIII)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
121 H, 59 F
01.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement)
- 10-16202 / 101259
Baxter BioScience Manufacturing Sàrl, 2000 Neuchâtel
Maintenance Utilities.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
7 H
01.05.2010–30.04.2013 (Renouvellement)

**Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne
(art. 28 LTr)**

- 10-15772 / 109658
Avireal SA, Suisse Romande, 1215 Genève
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
100 H
01.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 10-15817 / 110240
Dnata Switzerland AG, 1218 Le Grand-Saconnex
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
100 H
01.04.2010–31.03.2013 (Renouvellement)
- 10-16127 / 109077
Swissport International SA, Succursale de Genève, 1215 Genève-Aéroport
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
200 H
01.04.2010–30.06.2010 (Renouvellement)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

20 avril 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:
Direction du travail